

Gaz de schiste : « Il ne faut jamais dire jamais »

par Erwan Manac'h

Dans un rapport remis ce mercredi à l'Assemblée, les députés UMP invitent à ne pas fermer la porte aux gaz et huile de schiste. Un projet de loi, sur le point d'être voté, interdirait l'extraction par « fracturation hydraulique », seule technique connue aujourd'hui, tout en laissant libre cours aux explorations...

Prise de cours par le débat sur un projet de loi en procédure accélérée, la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les gaz et huile de schiste n'a pas pu trancher. Ce mercredi matin, le groupe de parlementaires a rendu deux avis divergents : les socialistes se prononcent pour une interdiction pleine et entière de l'exploration de cet hydrocarbure tandis que l'UMP veut se ménager une ouverture.



Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'écologie, François Fillon, chef du gouvernement, et Jean-Louis Borloo, ancien Ministre de l'écologie, juin 2008.

« *En politique comme en amour, ne jamais dire jamais et ne jamais dire toujours* », s'est enflammé François-Michel Gonnot, député UMP et co-rapporteur du rapport, pour expliquer sa position devant la Commission du développement durable. « *Tout le monde nous a dit qu'il n'existe pas d'autre méthode que la fracturation hydraulique (...), mais je pense qu'il y a des technologies nouvelles, des pratiques nouvelles, sans doute des brevets, à chercher et à trouver* ».

C'est la position du gouvernement, qui a soutenu un projet de loi adopté par l'Assemblée nationale le 11 mai. Le texte vise à interdire la technique d'extraction dite de fracturation hydraulique, mais laisse libre cours aux explorations autorisées en mars 2010 par Jean-Louis Borloo dans le Sud-Est et le Bassin parisien. Les détenteurs de permis d'exploration auront ainsi deux mois, en l'état actuel du projet de loi, pour déclarer la technique qu'ils utilisent.

Le désaccord s'est creusé au Parlement à mesure que la droite cédait aux arguments des pro-gaz de schiste. Après des discussions particulièrement animées au Sénat, le débat a été interrompu le 1er juin, alors qu'un amendement centriste ajoutait la possibilité de pratiquer la fracturation hydraulique « *pour des projets à des fins scientifiques* ». L'examen du texte reprend jeudi matin au Sénat alors qu'une procédure accélérée a été déclarée pour ce texte, réduisant les discussions à une lecture par chambre.

Fin avril, un premier rapport demandait déjà qu'un « programme de recherche scientifique » soit mis en place sur les gaz de schiste, jugeant « *dommageable, pour l'économie nationale et pour l'emploi, que notre pays aille jusqu'à s'interdire (...) de disposer d'une évaluation approfondie de la richesse potentielle* ».

La France disposerait de la deuxième réserve de gaz de schiste en Europe. Un hydrocarbure dont l'exploitation, par la méthode de fracturation hydraulique de la roche sédimentaire entre 1500 et 3000 mètres sous terre, a un impact écologique considérable.